

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 11	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: AL 0012, AL 0097, ZC 0138 - 2019_011

Le Président invite les élus à se prononcer sur l'exercice ou non de leur droit de préemption sur les parcelles:

- AL 0012 d'une superficie de 33 ares 05, jouxtant une parcelle communale,
- AL 0097 d'une superficie de 13 ares 87, ne jouxtant pas une parcelle communale,
- ZC 0138 d'une superficie de 16 ares 03, jouxtant une parcelle communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus ne souhaitent pas préempter.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 18/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 10

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 11

Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS

Pour: 11

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: ONF Programme 2019 - 2019_012

Le Président présente aux élus le devis DEC-19-866512-00308764/16451 établi par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2019 à réaliser dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, les élus décident que certains travaux seront réalisés en régie et laissent à l'Office National des Forêts:

3.000,00 € HT d'honoraires d'ATDO-MOE (forfait)

1.673,24 € HT entretien du parcellaire, mise en peinture parcelles 7 à 11 (4,73 km X 353,75€ HT)

3.941,55 € HT nettoiement de jeune peuplement (10,15 HA X 388,33 € HT)

8.614,79 € HT

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 11	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Autorisation signature des avenants - 2019_013

Dans le cadre de la mise en conformité et de l'accessibilité de la salle des fêtes, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants suivants:

Lot MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET METAL - Entreprise MDLG

Remplacement des 3 tablettes intérieures: 251,50 € HT

Lot MENUISERIE INTERIEURE - Entreprise ROCHOTTE

Différents travaux en plus: 2.370,00 € HT
Différents travaux en moins: -2.072,60 € HT
soit une plus-value de 297,40 € HT

Lot PLATRERIE ISOLATION - Entreprise ELIPS

Différents travaux en plus: 1.161,00 € HT

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 6	
Contre: 5	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Dénomination de la salle des fêtes - 2019_014

Par délibération du 14 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de baptiser les salles communales:

Ecole:	Ecole Marcel LEMAIRE
Foyer Rural	Salle Charles POIREL
Salle Sportive:	Salle Sportive Michel JACQUEL.

Le Président propose de redonner à la salle Charles POIREL le nom qu'elle avait avant le 14 septembre 2012 soit: FOYER RURAL.

Le résultat des votes s'établit de la manière suivante:

Salle Charles POIREL: 6 voix
FOYER RURAL: 5 voix

Ainsi fait et délibéré ce jour
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 11	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Tarifs location salle Charles POIREL - 2019_015

Compte tenu des travaux d'accessibilité et mise en conformité réalisés dans la salle dite du Foyer Rural, il est proposé aux élus de modifier les tarifs 2019 votés le 26 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE:

- d'annuler les tarifs pour l'année 2019 votés le 26 octobre 2019 votés pour la location du Foyer Rural
- maintient la période non dérogatoire de chauffe du 1er novembre au 31 mars
- fixe selon le tableau suivant les nouveaux tarifs

Tarifs 2019 location salle Charles POIREL	
Association de Thiaville ou Lachapelle	GRATUIT
Habitants de Thiaville ou Lachapelle (obsèques)	GRATUIT
Habitants de Thiaville ou Lachapelle	
* 4 heures sans chauffage	85,00 €
* 4 heures AVEC chauffage	110,00 €
* 1 jour avec chauffage	150,00 €
* 1 jour AVEC chauffage	200,00 €
* 2 jours sans chauffage	260,00 €
* 2 jours AVEC chauffage	335,00 €
Extérieurs à Thiaville ou Lachapelle	
* 4 heures sans chauffage	150,00 €
* 4 heures AVEC chauffage	175,00 €

*1 jour sans chauffage	230,00 €
*1 jour AVEC chauffage	280,00 €
* 2 jours sans chauffage	415,00 €
* 2 jours AVEC chauffage	490,00 €

Ainsit fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 11	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Demande de subventions - Rue des Vosges- Carrefour de la Croix - Rue d'Alsace - 2019_016

Le Président présente aux élus le projet de réparation - amélioration - sécurisation de la rue des Vosges.

Ce projet comprend un aménagement du carrefour dit de "La Croix" et pourrait être associé à la sécurisation de la partie de route départementale D159 (rue d'Alsace) jusqu'à l'école.

Il demande aux élus l'autorisation de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées pour financer cette opération:

- Aide de l'Etat (DETR)
- Amendes de police.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à demander toutes les subventions pouvant être attribuées pour le financement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 18/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 10

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 11

Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS

Pour: 11

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Adhésion à, l'Etablissement Public Administratif MMD(54) - 2019_017

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que : *"Le Département des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière."*

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe-et-Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

- d'adhérer à l'EPA,
- d'approuver les statuts,
- de désigner Monsieur Vittore PETTOVEL comme son représentant titulaire à MMD (54) et Madame Damienne VILLAUME comme son représentant suppléant,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 11	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Honoraires de Maître LUISIN - 2019_018

Le Président donne lecture aux élus de la délibération prise le 26 octobre 2018 à propos des actifs et passifs de la compétence enfance-jeunesse non restitués aux communes de Thiaville et Lachapelle lors du regroupement de l'ex CCVC avec la CCTLB et l'autorisant à ester en justice

Avec Madame le Maire de Lachapelle, conseil a été demandé auprès de Maître LUISIN, avocat à Epinal et à Nancy.

Le 6 février 2019, celui-ci, après étude des éléments transmis, ne nous conseille pas d'engager une procédure en justice car beaucoup de décisions, tant de la CCVC que de la CCTLB n'ont pas été prises dans les bonnes règles mais ne les ayant pas contestées dans le délai légal, nous serions déclarés forclos.

Compte tenu de la population de chaque commune, il est proposé la prise en charge de ces honoraires de la manière suivante:

- 1/3 pour la commune de Lachapelle,
- 2/3 pour la commune de Thiaville-sur-Meurthe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte cette répartition.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 22 février 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 18/02/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 10	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 11	Représentés: Sylvie MAIRE par Frédéric THOMAS
Pour: 11	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Honoraires de Monsieur GAGETTA - 2019_019

Par délibération du 12 janvier 2018, le Conseil a autorisé le Maire à rechercher un Maître d'ouvrage pour mener à bien le projet de mises aux normes et d'accessibilité de la salle Charles POIREL qui n'avait pas progressé depuis mars 2017, date à laquelle Monsieur GAGETTA a commencé l'étude du projet

Monsieur GAGETTA, a reçu une somme de 800€ HT pour la réalisation d'une pré-étude. Compte tenu des prestations réalisées, il demande aujourd'hui 3000 € HT par le biais de son avocat.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent le règlement de cette facture.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--